

Faits d'actualité

sous la responsabilité de Rémi Moreau

I. Un tremblement de terre meurtrier frappe la ville de Bam, en Iran : 41 000 morts

Quelques secondes iraniennes auront suffi pour anéantir des milliers de vie et des siècles d'histoire. Le séisme de 6,3 sur l'échelle de Richter a détruit à 80 % la ville historique, qui comptait environ 180 000 résidents. Le bilan officiel du séisme ayant frappé la ville de Bam, le 26 décembre dernier, s'élève à 41 000 morts et plus de 50 000 blessés.

La ville de Bam se trouvait autrefois sur la route de la soie, entre l'Inde et l'Arabie Saoudite. Comme elle était le seul oasis de verdure et de fraîcheur dans le désert, plusieurs voyageurs s'y arrêtaient et décidaient parfois d'y demeurer pour profiter de ses richesses. La ville s'est ainsi développée et la citadelle est apparue il y a 2 000 ans. Pendant des millénaires, elle fut une plaque tournante des échanges et du commerce entre l'Orient et ce monde en effervescence qui grouillait autour de la Méditerranée.

La citadelle historique d'Arg-e-Bam, vieille de 2 000 ans, un joyau du patrimoine culturel iranien, a été entièrement détruite par le puissant séisme.

Les séismes sont très fréquents en Iran. Depuis 1991, hormis celui de Bam, près d'un millier de secousses ont fait environ 17 600 tués et 53 000 blessés, selon des chiffres officiels. L'Iran a été frappé à de nombreuses reprises par des séismes de grande magnitude, qui ont fait de très nombreuses victimes. Voici les principaux :

1^{er} septembre 1962 : 12 000 morts, 200 villages détruits dans le district de Qazvin (ouest de Téhéran).

31 août 1968 : environ 10 000 morts dans la province de Khorassan (Nord-Est), magnitude 7,4 sur l'échelle de Richter.

16 septembre 1978 : 25 000 morts dans l'Est. La ville de Tabass est entièrement détruite par ce séisme de magnitude 7,5, et compte à elle seule 15 000 morts.

21 juin 1990 : 37 000 morts et plus de 100 000 blessés dans les provinces de Ghilan et de Zandjan (Nord-Ouest). Ce tremblement de terre d'une magnitude de 7,7 – le plus meurtrier en Iran – a dévasté, en quelques secondes, 2 100 km², comprenant 27 villes et 1 871 villages.

Il faut remonter à la fin du XVIII^e siècle pour trouver un bilan humain supérieur à 40 000 morts. En février 1780, de 100 000 à 200 000 personnes auraient trouvé la mort dans ce pays.

Selon de nombreux organismes réclamant la tenue d'une enquête indépendante, l'ampleur du sinistre de Bam, en termes de pertes de vie, n'est pas due à la sévérité mais aux vices de construction et aux problèmes administratifs. Les habitations qui se sont effondrées sur des milliers d'Iraniens vendredi dernier étaient construites en argile, un matériau peu coûteux permettant de conserver la fraîcheur dans les maisons lors des grandes chaleurs. Ces maisons peuvent être renforcées, mais les habitants pauvres n'en ont pas les moyens.

Si on compare le nombre de victimes du séisme avec celui du tremblement de terre qui s'est produit en Californie à la même période, où seulement trois personnes ont perdu la vie, l'épicentre du tremblement de terre de Bam a atteint une magnitude de 6,3 sur l'échelle de Richter, alors que la secousse californienne y marquait 6,5. Selon de nombreux observateurs internationaux, il est nécessaire de revoir les politiques iraniennes concernant l'architecture des habitations dans les villes risquant d'être touchées par des tremblements de terre. Au cours des 25 dernières années, à cause de l'explosion démographique, de la guerre et de l'exode rural, ces maisons de fortune, non fortifiées, se sont multipliées dans les villes iraniennes. Malgré les risques importants de séisme dans ce pays, le gouvernement n'aurait rien fait pour rendre ces demeures plus sécuritaires.

2. L'Autorité des marchés financiers du Québec a commencé ses activités

L'Autorité des marchés financiers, qui remplace désormais le Bureau des services financiers et le Fonds d'indemnisation des services financiers, a ouvert officiellement ses portes le 1^{er} février dernier. Cette agence gouvernementale, imaginée par l'ancien gouvernement du Parti Québécois, remplace aussi la Commission des valeurs mobilières, l'Inspecteur général des institutions financières et la Régie de l'assurance dépôt du Québec.

L'Autorité des marchés financiers a le mandat d'informer les consommateurs en matière de produits et services financiers, en assurant le traitement des plaintes et en proposant de régler les différends qui pourraient survenir entre un consommateur et une entreprise de services financiers. Elle veillera également à s'assurer de la solvabilité des institutions financières. Selon son président, Jean St-Gelais, économiste de formation, la nouvelle Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec insistera fortement auprès des entreprises pour qu'elles se conforment à toutes leurs obligations en matière de divulgation, afin de mieux protéger les investisseurs. L'organisme devrait collaborer étroitement avec la Sûreté du Québec ainsi qu'avec les commissions des valeurs mobilières et les organismes de surveillance des marchés des autres provinces pour prévenir et détecter les fraudes.

La nouvelle structure administre les lois relevant actuellement de l'Inspecteur général des institutions financières (IGIF), de la Commission des valeurs mobilières du Québec, du Bureau des services financiers et de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.

Ce regroupement d'organismes n'affecte cependant pas l'application de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*. Les deux Chambres – Chambre de l'assurance de dommages et Chambre de la sécurité financière – conservent les mêmes responsabilités qui leur ont été dévolues par la Loi, notamment en matière de protection du public et de formation continue obligatoire.

3. La Mutuelle des municipalités du Québec est née

Un nouveau régime d'assurance de responsabilité est offert, depuis le 1^{er} janvier 2004, à l'ensemble des villes québécoises, sous la forme d'une mutuelle des municipalités. En effet, à cette date, 416 municipalités ont choisi d'adhérer à la Mutuelle, soit plus de 50 % des municipalités de moins de 25 000 habitants.

D'autres municipalités suivront sans doute au cours de l'année, en fonction des échéances de leurs contrats d'assurance. Le potentiel est de 1 200 municipalités sous l'égide de la Fédération québécoise des municipalités.

4. La pétrolière Exxon Valdez a été condamnée à verser 6,75 milliards de dollars

La pétrolière géante texanne Exxon Mobil a été condamnée à verser une amende de 6,75 milliards de dollars américains en

dommages et intérêts pour le déversement de pétrole au large des côtes de l'Alaska, en 1989, par l'un de ses navires. Quelque 32 000 pêcheurs et riverains doivent être dédommagés.

Une première amende de 5 milliards de dollars avait été imposée en 1994, mais les dommages ont été révisés par un juge de la Cour fédérale de l'Alaska. L'avocat de la poursuite s'attend à ce que la compagnie en appelle de la décision.

Le naufrage de la pétrolière Exxon Valdez dans la baie du Prince-William avait provoqué le déversement de plus de 42 000 tonnes de brut sur 2 000 kilomètres de côtes, entraînant la mort de milliers d'oiseaux et de mammifères marins. Il aura fallu plus de trois années d'efforts pour venir à bout de cette pollution.

Selon les chiffres donnés par Exxon Mobil, la compagnie avait déjà versé 300 millions de dollars américains, de façon volontaire, pour indemniser plus de 11 000 personnes et entreprises d'Alaska touchées par la marée noire.

5. Historique des demandes d'indemnité à la SAAQ : 1978-2002

La Société de l'assurance automobile du Québec publie régulièrement des renseignements sur les accidents et les victimes d'accident de la circulation. Dans le dossier intitulé « Bilan 1992-2002 », réalisé par la Direction de la recherche et de l'évaluation en assurance automobile, on peut lire que l'année 1989 représente la période où le nombre de demandes a été le plus élevé, soit 38 247 demandes. Les demandes ont baissé progressivement, par la suite, allant de 34 730 demandes en 1990 à 26 574 en 1994. Puis, elles ont recommencé à croître : 28 291 en 1997, 31 830 en 2000 et 34 854 en 2002, soit le nombre constaté en 1990.

6. Le courtier AON propose aux entreprises des analyses de risques opérationnels

Les entreprises ne disposent pas toujours, à l'interne, des personnes aptes à identifier et analyser les risques, c'est-à-dire l'ensemble des aléas pouvant entraîner des pertes financières, matérielles, humaines ou d'image. Le courtier international AON propose aux gestionnaires de risques, notamment, d'identifier les risques liés à un projet d'investissement ou à un processus de fabrication. Il peut également leur proposer une approche globale pour identifier, analyser et maîtriser l'ensemble des risques dans l'entreprise, assurables ou non.

7. Le crash d'Égypte serait le premier à être indemnisé selon la nouvelle convention internationale

Selon la convention de Montréal, entrée en vigueur le 4 novembre 2003, le transporteur est assujéti à une présomption de faute, sans limitation de responsabilité. Il ne peut s'en exonérer qu'en prouvant la faute de la victime ou en établissant que les dommages ne résultent pas de sa négligence ou qu'ils sont le fait d'un tiers.

La responsabilité de la compagnie Flash Airlines ne ferait pas de doute dans le cadre de cette nouvelle Convention. La catastrophe de Charm el-Cheikh a causé la mort de 148 personnes et les dommages pourraient s'élever à 30 millions d'euros. Le transporteur était assuré auprès d'un assureur égyptien, réassuré par un réassureur égyptien, qui avait lui-même rétrocédé le risque à un syndicat du Lloyd's, XL Brockbank, via le courtier londonien United Insurance Broker.

Par ailleurs, le nombre de chutes aériennes dans le monde impliquant des décès fut au plus bas en 2003, soit 27 chutes et 702 décès. Selon le magazine *Flight International*, il s'agirait d'un record à la baisse depuis 1950, année où les statistiques ont commencé à être compilées.

8. Les assureurs européens ont acheté pour 210 milliards de dollars de dérivés de crédit aux banques américaines

Depuis 2001, la situation des banques américaines se dégradait. Très contrôlées, ne pouvant investir beaucoup en actions et en produits à risque, elles ont donc créé des dérivés qui ont été vendus essentiellement à des assureurs et réassureurs français, britanniques, suisses et allemands, assumant ainsi les dettes des entreprises outre-atlantique. Alors que les taux obligataires baissaient, les assureurs européens cherchaient ainsi des placements rémunérateurs. Les dérivés de crédit sont des instruments financiers délicats à manier, mais qui peuvent rapporter gros. (Propos recueillis par *L'Argus de l'assurance* (numéro 6845) auprès de Michel Aglietta, professeur de sciences économiques à l'Université de Paris X-Nanterre)

9. Manuvie se glisserait au deuxième rang suite à l'acquisition de la compagnie américaine John Hancock Financial Services

La Financière Manuvie, dont le siège social est à Toronto, va acquérir la plus importante et la plus ancienne entreprise d'assurance de Boston, John Hancock Financial Services. La transaction, l'une

des plus importantes de l'histoire canadienne, est évaluée à environ 15 milliards de dollars. Elle devrait être conclue d'ici le milieu de 2004, après avoir reçu l'approbation des autorités de réglementation américaines et l'accord des actionnaires de la société John Hancock.

La fusion entre les deux groupes ferait de Manuvie la deuxième entreprise d'assurance vie en importance aux États-Unis, la cinquième au monde et la première en assurance vie individuelle et de groupe au Canada. La nouvelle entité compterait 20 000 employés. Sa capitalisation boursière approcherait les 35 milliards de dollars.

10. La capacité de souscription du Lloyd's a été augmentée de 40 % depuis trois ans

La capacité du Lloyd's a atteint, en 2003, le montant de 24 milliards de dollars, par rapport à 20 milliards en 2002. Cette augmentation de capacité avait pour objectif de mieux se positionner devant le marché mou qui s'annonce en 2005.

11. Une série de pools d'assurance récents ont été créés en Allemagne

Trois pools d'assurance aux noms exotiques ont été créés en Allemagne depuis deux ans, constituant une sorte de filet pour les assureurs : Extremus, fondé en septembre 2002, couvre les risques d'attentats terroristes; Protektor, fondé en août 2002, est chargée du sauvetage des compagnies d'assurance en faillite, et Médicator, créé en juin 2003, est destiné à prendre le relai des compagnies mises à mal par la chute des marchés boursiers et la future réforme de l'assurance maladie allemande.

À l'échelle mondiale, les regroupements représentent un chiffre annuel de primes de 8 milliards de dollars, ou 4 % des primes totales du marché traditionnel de l'assurance de dommages.

12. Les primes d'assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants (D & O Liability Insurance) ont triplé en 2003

Une étude réalisée par Aon en 2003 conclut qu'il en coûte trois fois plus cher aux grandes entreprises qui détiennent une assurance de responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants, par rapport aux primes payées à cet égard en 2002. Selon certains experts, les primes pour cette assurance ont évolué à la hausse depuis

trois ans, mais devraient se stabiliser en 2004 (tout comme dans l'ensemble de l'industrie de l'assurance IARD), bien que le risque D & O demeure extrêmement fragile.

Une étude de Tillinghast-Towers Perrin, intitulée « *2002 Directors and Officers Liability Survey* » et réalisée auprès de 2 275 entreprises américaines et canadiennes, précise justement les hausses importantes de primes depuis 2001, de l'ordre de 30 %. Parmi les facteurs d'escalade des primes, mentionnons les scandales financiers liés au monde des affaires, la hausse du coût des poursuites liées aux administrateurs et l'augmentation des tarifs de réassurance.

13. Selon le Bureau d'assurance du Canada, la fraude à l'assurance demeure toujours problématique

Les assureurs canadiens éprouvent de plus en plus de problèmes liés aux réclamations frauduleuses. Selon le BAC, telles réclamations ont coûté entre 1,6 milliard et 2,4 milliards de dollars en 2001, soit entre 0,10 et 0,15 cent sur chaque dollar payable pour des réclamations. Les cas de fraude ne cessent d'augmenter, passant de 293 en 1997 à 5 737 en 2002. L'année 2003 pourrait empirer, selon certains assureurs. Pour en savoir plus sur le problème de la fraude à l'assurance au Canada, le lecteur peut visiter le site web de la Coalition contre la fraude à l'assurance (www.fraudcoalition.org).

14. Les soins de santé, un défi majeur de la gestion intégrée des risques

Le concept de gestion intégrée des risques (Enterprise Risk Management – ERM) est d'avoir une vision globale de 360 degrés des risques de l'entreprise, ce qui déborde largement de la vision traditionnelle des seuls risques assurables. La vision intégrée des risques inclut tous les risques ayant un impact financier sur l'entreprise. À cet égard, les coûts sans cesse croissants de l'assurance santé représentent l'un des grands défis actuels de l'ERM. Les coûts des soins en matière de santé ont grimpé d'environ 15 % depuis trois ans. Les professionnels de la gestion intégrée des risques dans une entreprise examinent l'instauration d'un plan de prévention en matière de santé des travailleurs : « *In addition to some short-term cost relief, a consumer-driven health's plan real value may lie in its ability to motivate consumers to adopt more healthful life styles, thereby reducing demand on scarce health resources* ».

15. Les tremblements de terre sous la loupe

Les États-Unis et le Canada ont mis sur pied le plus vaste programme de recherche au monde consacré aux phénomènes sismiques. Le projet Neptune comptera sur un vaste réseau sous-marin de 3 000 kilomètres de fibres optiques. Le réseau, avec des capteurs et des caméras, sera déployé depuis la côte de la Colombie-Britannique jusqu'à celle de l'État de l'Oregon, aux États-Unis.

L'instrument va ceinturer complètement la plaque tectonique Juan de Fuca, l'une des plus importantes de la planète. Des appareils de mesure vont permettre de transmettre des données à 30 laboratoires automatisés sous-marins.

Les scientifiques espèrent qu'ils pourront prévoir les secousses sismiques une minute avant qu'elles ne se produisent. Ce délai pourrait ainsi permettre aux distributeurs de gaz et d'électricité de réduire les risques d'incendie à la suite des tremblements.

Le coût total de Neptune s'élève à 258 millions de dollars canadiens, financé à 30 % par le Canada et à 70 % par les États-Unis. L'Université de Victoria, en Colombie-Britannique, et l'Université de l'État de Washington piloteront le projet.

16. Les catastrophes naturelles dans le monde en 2003

Selon une estimation provisoire de Swiss Re et alors que l'année n'est pas terminée, 350 catastrophes naturelles ou dues à l'homme ont été recensées en 2003, provoquant la mort de 20 000 personnes. Sur les 65 milliards de dollars de dommages causés par les catastrophes naturelles et dues à l'homme, 17 milliards sont à la charge des assureurs. Le tremblement de terre en Algérie a été la catastrophe la plus meurtrière avec 2 266 morts et disparus (le tremblement de terre iranien de Bam n'a évidemment pas été inclus dans cette étude). Les catastrophes naturelles les plus coûteuses ont eu lieu en Amérique du Nord. En mai, une série de tornades, accompagnées de grêle, a balayé le Middle West. En septembre, l'ouragan Isabel a déferlé sur le nord-est des États-Unis et l'Ontario et fin octobre, la Californie a été ravagée par les incendies de forêts. Les catastrophes dues à l'homme ont coûté aux assureurs 2 milliards de dollars. L'année 2003 reste globalement une mauvaise année pour les assureurs, selon Swiss Re, même si elle est loin des records de 1992 (36 Md\$ à cause de l'ouragan Andrew), de 2001 (35 Md\$ à cause des attentats du 11 septembre) et de 1999 (34 Md\$ à cause des tempêtes de décembre).

Par ailleurs, l'analyse annuelle de Munich Re dénombre plus de 75 000 personnes tuées en 2003 lors de catastrophes naturelles dans

le monde (7 fois plus qu'en 2002). Les principales causes furent les chaleurs européennes de l'été 2003 et le tremblement de terre iranien. Les pertes économiques s'élèveraient à 65 milliards de dollars (55 milliards en 2002) et les pertes assurables à 16 milliards de dollars (11,5 milliards en 2002).

17. Le sida continue de ravager l'Afrique et perce en Asie centrale

Le Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida (Onusida) a rendu public, le mardi 25 novembre, son rapport annuel sur la progression de l'épidémie dans le monde.

Le nombre de personnes vivant avec le sida et le nombre de morts du sida ont continué d'augmenter en 2003, indique le rapport. Les estimations présentées cette année sous forme de fourchettes, indiquent que 34 à 46 millions de personnes (moyenne 40 millions) sont porteuses du VIH, dont 5 millions nouvellement contaminées. L'année 2003 affiche le triste bilan de 3 millions de morts. Le chiffre de 42 millions de séropositifs, publié en décembre 2002, a été revu à la baisse.

La pandémie continue inexorablement sa progression. Elle reste galopante en Afrique subsaharienne, où on retrouve 26,6 millions des quelque 40 millions de personnes contaminées dans le monde. Le Botswana et le Swaziland enregistrent des taux de prévalence de 40 %. Le rapport mentionne aussi une hausse marquée en Russie, dans les États baltes, ainsi qu'une propagation rapide en Asie centrale et une pénétration dans des zones relativement indemnes auparavant, soit la Chine, l'Indonésie et le Vietnam, qui regroupent 1,5 milliard de personnes.

